

# **Compte rendu Conseil Municipal du 9 juillet 2019**

Début de séance 18h30

## **Présents :**

M. BEYRON Jean Louis, Mme BERTHIAUD Jeanine, M. AVENAS Pierre, M. RIBES Jean-Paul, Mme LESVEQUE Vanessa, M. ROURE Olivier, M. DESESTRET Damien, M. JACOB Bastien, Mme PUECH Audrey, Mme HILAIRE Cindy, Mme BRUN Patricia, Mme LOGEROT Laurence.

## **Procuration :**

Mme HAVOND Aurélie à M. AVENAS Pierre, Mme ROISSAC Amélie à M. RIBES Jean-Paul, M. ROUVEYROL François à Mme BRUN Patricia

**Secrétaires de séance** : Laurence LOGEROT et Patricia BRUN

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2019. Accord pour tous.

Toutefois, Mme BRUN demande que sur les comptes rendus soit notifié le nom de la personne qui pose la ou les question(s).

M. BEYRON apporte des compléments d'informations :

- Les logements de la résidence qui seront loués (un pour un apprenti à la boulangerie et un pour une personne qui travaille chez Terre Adélice)
- La Guinguette de la plage sera prise par Emmanuel TORLET avec une licence 2 (avec une autorisation exceptionnelle de distribution d'alcool (bière seulement) lors des soirées du jeudi)
- M. DIAZ Matéo, venant du Gard, sera le maître-nageur jusqu'au 31 août 2019.

## **Ordre du jour :**

1- Dossier subvention intempéries : La commune a été placée en catastrophe naturelle pour inondation et coulée de boue, la grêle ne rentre pas dans les critères de catastrophe naturelle. Un dossier a été déposé en préfecture pour la réparation des lampadaires, coût des réparations 13000,00 € HT toutefois au niveau du département le seuil des dégâts n'est pas atteint pour enclencher une procédure d'indemnisation. Par conséquent il n'y aura pas d'aide de l'Etat au titre du fond des calamités publiques sur les biens non assurables.

2- Cession de la parcelle M. Valla : Afin de régulariser une situation fort ancienne (cave communale sous la maison de M. Valla) cette parcelle sera cédée à celui-ci pour l'Euro symbolique. Les frais notariés seront à sa charge.

Vote : 14 pour et 1 abstention.

3- Subvention vélo électrique : La commune subventionnera 5 vélos électriques afin de faciliter le financement pour les particuliers, les critères d'obtention seront les même que ceux déterminés par le gouvernement.

Vote à l'unanimité.

4- Droit de préemption (DIA) : Ancienne menuiserie, la dernière partie de l'usine Peyraverney, Huyn Van Plung, Menuiserie Marze, Maison de M. Rissoan, Maison de M. Laurier, cependant M. Beyron

souligne qu'il est dommage que le puits ait été cédé, il espère que celui-ci restera ! Vote à l'unanimité : pas de préemption de la commune.

5- Mise à disposition du local des jeunes au CIAS Privas Centre Ardèche et convention : Accueil des loisirs de 11-17 ans. La convention est signée pour 12 mois avec tacite reconduction sauf dénonciation 3 mois avant. Vote à l'unanimité.

6- Désignation du coordinateur communal pour le recensement de la population 2020 : Vanessa Lesvêque s'est proposée. Trois agents recenseurs seront recrutés.

7- Rapport CLECT du 26 juin 2019/Capca : délibération pour le transfert de la compétence FUL (Fond unique de logement)

### **Questions diverses :**

- CAUE : adhésion 170 €, pas d'adhésion

- L'Etat va allouer aux communes placées en zone Natura 2000 une nouvelle dotation (5000000€ pour l'ensemble du territoire).

- D.D.T : une demande a été faite afin que la station d'épuration soit remise aux normes. La Capca ayant la compétence, se chargera de faire le nécessaire.

- Ardéjeux demande le renouvellement du contrat, cependant les coûts sont en augmentation constante, une étude va être menée afin de voir si cela est intéressant pour la commune.

- Pierre Avenas fera l'intérim et remplacera provisoirement Claude Blanc auprès d'Eyrieux Clair, le suppléant Olivier Roure n'étant pas disponible.

- Vanessa Lesvêque a assisté à une réunion concernant la réforme des écoles et l'accueil des enfants en maternelle : l'école sera obligatoire toute la journée à partir de 3 ans dès la rentrée de septembre 2019. La commune devra vérifier l'inscription de ceux-ci et veiller à leur présence. Une formation pour les ATSEM sera mise en place. D'autres modifications sont attendues d'ici la rentrée 2020, les classes ne devraient pas accueillir plus de 24 élèves ! Les décrets concernant cette nouvelle réforme ne sont pas encore signés et devraient l'être d'ici la rentrée.

- GAMVERT souhaiterait une parcelle occupée par M. Orgerit (qui cesserait son activité d'ici fin 2020) M. Rouveyrol Robin serait également intéressé par une parcelle attenante à Gamvert ainsi que les anciens abattoirs afin de développer son projet sur la commune. Un prix sera étudié en fonction des éléments en notre possession.

- Mme Bun Patricia demande des explications sur l'arrêté émis lors de la canicule, fermeture des écoles. C'est M. CHARENSOL qui a demandé si, il serait possible de fermer l'école le vendredi après-midi, cependant le problème de la cantine et autre se posait, finalement les écoles ont été fermées toute la journée.

Fin du conseil 20h50